

Tableau des adjudications des biens nationaux à Paris, annoncé par le maire Pache, lors de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Tableau des adjudications des biens nationaux à Paris, annoncé par le maire Pache, lors de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35425_t2_0008_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Tableau des adjudications, frim. II] (1)

Date des Adjud ^{ons}	Situation des maisons	Nature des Biens	Prix des Baux	Estimations		Adjud ^{ons}	
			l. s. d.	l.	s. d.	l.	s. d.
3	Au coin des rues n ^{es} des Mathurins et Thiroux	Nue ppté d'un terrain de 96' 1/2	26.17.	3,509.13.		3,700.	
»	De la Parcheminerie, vis à vis le passage de S ^t Severin	Maison	1100.	23,800.		32,700.	
6	Rue de la harpe N ^o 134	»	745.	12,500.		20,400.	
»	Cloître S ^t Benoît N ^o 362	»	850.	13,500.		24,300.	
9	Place Cambray	»	1920.	28,500.		56,800.	
»	Rue des déchargeurs	»	1555.	30,000.		67,500.	
13	Rue Poissonnière N ^o 20	Nue ppté d'un terrain de 95' 2 ^o 6 ^o 4 Lig.	37. 6.3.	3,143. 6.9.		3,143. 6.9.	
»	Rue Neuve, N.D. en la Cité N ^o 344	Maison	2880.	63,000.		107,200.	
16	R. N ^o des Mathurins N ^o 43	Nue ppté d'un terrain de 434' 6 ^o 6 ^o	289. 8.	10,059.19.		10,850.	
»	Rue S ^t Dominique, porte S ^t Jacq. N ^o 742	Maison	2300.	36,940.		101,200.	
19	R. des fossés du temple N ^o 40	Nue ppté d'un terrain de 150 toises	450.	11,665.10.7.		11,665.10.7.	
»	Terroir de Chaillot à l'extrémité de la rue de Longchamp	Pièce de terre en vigne et arbres à fruits de 113 pieds	48.	7,000.		7,050.	
23	Rue Taitbout N ^o 4	Nue ppté d'un terrain de 109' 1/2 15 pieds	45. 3.9.	3,389. 2.		3,650.	
»	Rue de Rheims	Maison	1850.	30,420.		31,100.	
26	Rue des Noyers N ^o 40	»	780.	11,050.		28,600.	
»	Rue des S ^{ts} Peres	Maison vacante	2100.	36,650.		54,800.	
29	Rue Taitbout N ^o 6	Nue ppté d'un terrain de 466 toises	262.17.3.	9,340. 4.3.		9,700.	
»	Rue S ^t Hyppolite fbg S ^t Marcel	Nue ppté d'un terrain et de quelques batimens de 1291' 1 ^o 4 ^o	140.	5,613.12.7.		30,200.	
Totaux ...				343,981. 8.2.		604,558.17.	

21

La commune de Bouafle (2), département de Seine-et-Oise, fait passer à la Convention le reçu de l'argenterie de son église, montant à 8 mares 7 onces 7 gros, et témoigne la plus vive inquiétude sur les subsistances. (3)

Mention honorable et renvoi à la commission des subsistances. (4)

Des citoyens de la commune de Bouafle... ont été admis à la barre; ils observent à la Convention que leurs commettans les ont chargés d'inviter les législateurs à rester à leur poste jusqu'à ce que les rênes du gouvernement soient affermies. Ils observent qu'ils ont apporté l'argenterie et les ornemens de leur église, les citoyens de ce canton ne voulant reconnaître d'autre culte que celui de la raison et de la vérité.

Les pétitionnaires ont été admis aux honneurs de la séance. (5)

(1) C 287, pl. 861, p. 17.

(2) Et non Bonasse.

(3) P.V., XXVIII, 313.

(4) Minute du P.V. signée Thibaudcau (C 287, pl. 853-4, p. 38).

(5) Bⁱⁿ, 16 niv.

22

La Société populaire de Rebais (1) dépose, sur l'autel de la patrie, 36 liv. en numéraire, et 483 liv. en assignats, 3 chemises et 2 paires de guêtres. (2)

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

[Rebais, 6 niv. II] (4)

Citoyens,

La Société populaire de Rebais, toujours calme au milieu des orages qui l'entourent et animée du patriotisme le plus ardent, vient déposer dans le sein de la Convention nationale ces doux épanchemens de cœur que son énergie et son vrai sans culottisme lui font éprouver. Courage, généreux législateurs, le grand œuvre constitutionnel s'affermir sur ses bases. Vous avez dissipé l'orage qui grondoit sur vos têtes. Que votre zèle ne se ralentisse pas sur le point de surgir au port. Frappez du glaive de la loi les traîtres et les malveillans qui osent encore habiter le sol de la liberté et déjouez tous les projets criminels qui entravent la douce jouissance du bonheur que vous nous préparez.

Les sans culottes de Rebais entraînés par leurs

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.V., XXVIII, 313. Mention dans J. Sablier, n^o 1058.

(3) Rien au Bⁱⁿ.

(4) C 288, pl. 870, p. 30.